

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 JUN 2020

L'an deux mille vingt, le seize juin à 19 heures 00, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETAIRE : Mme Frédérique BARRERA

Date de la convocation : 10 juin 2020	Présents : 13	Ayant donné procuration : 15	Votants : 28
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
	Mme Marie-Paule GARCIA	M. Gérard DUBRAC	1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
Mme Frédérique BARRERA			1
	Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES	M. Philippe BEYRIES	1
	M. Alexandre CARDONA	Mme Cécile LAURENT	1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique BARRERA	1
Mme Aïka OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Frédérique BARRERA	1
M. Roël VAN ZUMMEREN			1
	Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL	M. Didier CHATILLON	1
	M. Alexandre BAUDOUIN	M. Patrick BARTHARES	1
Mme Corinne BARREILLE			1
	M. Serge COTRET	M. Philippe BEYRIES	1
	Mme Lydia NOUAILLES	Mme Cécile LAURENT	1
	M. Patrick GOUZENES		0
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Patrick BARTHARES	1
M. Didier HURABIELLE			1
	Mme Dominique LABORDE	M. Didier HURABIELLE	1
M. Patrick BARTHARES			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Jean-François ROUSSE	Mme Hélène DELPECH	1
	Mme Geneviève SABATHIER	M. Alain PINSON	1
	M. Yves COSSON	Mme Françoise MARTINEZ	1
13	16	15	28

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

MODALITES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES DE LA TENUE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les présentes modalités de tenue de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 février 2020

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

CONTINUTE DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE DE COVID-19

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication des dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 permettant d'assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19.

APPROUVE les délégations faites au Maire

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE COVID-19

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

DÉCIDE que cette prime sera attribuée aux agents concernés selon les modalités définies ci-dessous :

Les bénéficiaires :

Il est proposé de verser cette prime :

Aux agents du service de la police municipale dont les missions ont été fortement impactées par la crise sanitaire Covid-19 et qui ont été en contact permanent avec la population. A ce titre, ils ont notamment renforcé les effectifs de la gendarmerie lors des contrôles routiers (justificatif de déplacement), ils ont veillé au respect du confinement sur tout le territoire de Condom, ils ont permis que les marchés de la Bouquerie se déroulent sans difficultés...

Aux agents membres du Plan Communal de Sauvegarde déclenché lors de la crise c'est-à-dire la direction générale et service technique. Ils ont permis la continuité des services publics et ont fait preuve d'une grande disponibilité et réactivité lors de cette crise sanitaire avec une suractivité significative.

Le versement de cette prime se fera pour les agents titulaires ou non titulaires à temps complet, partiel ou temps non complet.

La période de référence :

Le gouvernement a décidé du confinement par période de 15 jours :

1^{ère} période : 17 au 31 mars 2020

2^{ème} période : 1^{er} au 14 avril 2020

3^{ème} période : 15 avril au 11 mai 2020

La collectivité souhaite valoriser les agents qui ont occupés leurs fonctions dans une situation complexe liée tout d'abord à l'évolution permanente de la réglementation et dans un second temps au climat de stress provoqué par la crise sanitaire.

Ainsi, la période de référence sera du 17 mars au 14 avril 2020 soit les deux premières périodes de confinement jugées comme les plus complexes.

Le montant :

Deux niveaux de primes seront versés :

Taux 1 : 1 000 euros

Taux 2 : 660 euros.

La prime de taux 1 sera versée aux agents de la police municipale et du plan communal de sauvegarde.

Le montant de cette prime sera proratisé au temps de travail de l'agent.

Enfin, cette prime sera proratisée en fonction du nombre de jours d'absences sur cette période de la manière suivante :

- Déduction de 34.48 € pour un agent à temps complet et bénéficiaire de la prime du taux 1 par jour d'absence (tous types d'absence confondus) correspondant à 1000 euros divisé par 29 jours calendaires. Ce montant fera l'objet d'une proratisation en fonction du temps de travail.

- Déduction de 22.75 € pour un agent à temps complet et bénéficiaire de la prime du taux 2 sera déduit du montant total par jour d'absence (tous types d'absence confondus) correspondant à 660 euros divisé par 29 jours. Ce montant fera l'objet d'une proratisation en fonction du temps de travail habituel.

La date de versement :

Ce versement aura lieu sur la paie de juin 2020.

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime exceptionnelle.

EXONERATION DES PAIEMENTS DES LOYERS COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de l'exonération des loyers pour la période comprise entre le 12 mars 2020 et le 1^{er} juin 2020 inclus

DIT que les titres émis au mois de mars pour le paiement des loyers seront annulés sur présentation des justificatifs précités.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE du remboursement de l'acompte de 171,25 € ;

DIT que les frais de dossier ne seront pas appliqués, dans la mesure où l'annulation n'est pas du fait du client

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, Mme DELPECH, M. ROUSSE, M. COSSON)

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 27,96 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 121,15 %

Date de la convocation : 10 juin 2020	Présents : 14	Ayant donné procuration : 14	Votants : 28
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
	Mme Marie-Paule GARCIA	M. Gérard DUBRAC	1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
Mme Frédérique BARRERA			1
	Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES	M. Philippe BEYRIES	1
	M. Alexandre CARDONA	Mme Cécile LAURENT	1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique BARRERA	1
Mme Atika OUADDANE			1
	Mme Marie SONNINO	Mme Frédérique BARRERA	1
M. Roël VAN ZUMMEREN			1
	Mme Vanessa MARTIAL	M. Roël VAN ZUMMEREN	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL	M. Didier CHATILLON	1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Corinne BARREILLE			1
	M. Serge COTRET	M. Philippe BEYRIES	1
	Mme Lydia NOUAILLES	Mme Cécile LAURENT	1
	M. Patrick GOUZENES		0
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Patrick BARTHARES	1
M. Didier HURABIELLE			1
	Mme Dominique LABORDE	M. Didier HURABIELLE	1
M. Patrick BARTHARES			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Jean-François ROUSSE	Mme Hélène DELPECH	1
	Mme Geneviève SABATHIER	M. Alain PINSON	1
	M. Yves COSSON	Mme Françoise MARTINEZ	1
14	15	14	28

CREANCES ETEINTES

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication de ces créances éteintes, et de l'inscription de ces pertes inscrites à l'article 6542, qui feront l'objet d'une décision modificative

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune, comme indiqué ci-après :

BUDGET COMMUNE
DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRIMITIF 2020

DEPENSES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
60612	411	011	-20 000,00	Energie - Electricité
60613	814	011	-20 000,00	Chauffage central
60632	816	011	45 000,00	Fournitures de petit équipement
6135	024	011	-5 000,00	Locations mobilières
6542	020	65	18 300,00	Créances éteintes
673	020	67	15 000,00	Titres annulés sur exercices antérieurs
TOTAL			33 300,00	

RECETTES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
74127	020	74	18 300,00	Dotation solidarité rurale
7588	020	75	15 000,00	Autres produits divers de gestion courante
TOTAL			33 300,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
2313	020	23	-300 000,00	Constructions
TOTAL			-300 000,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
1641	01	16	-300 000,00	Emprunts en euros (hors Gendarmerie)
TOTAL			-300 000,00	

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE THEATRE 2020-2021

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs de la saison culturelle 2020-2021 comme suit :

Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E
16 octobre 2020 « Match d'impro France Québec » Bulle Carré	25 septembre 2020 « Cyrano » Compagnie Levriers	15 janvier 2021 « Traîne pas sous la pluie » Richard BOHRINGER	16 décembre 2020 « Les bottes jaunes » La née la nuit	
20 novembre 2020 « Un océan d'amour » Cie Zenzika	6 novembre 2020 « Le Merveilleux du désordre » Point Fixe		17 février 2021 « Qui a croqué ma pomme » Cie La sensible	
26 mars 2020 « La part des Anges » La Boîte A Jouer	10 décembre 2020 « Roméo et Juliette » François Mauduit			
	29 janvier 2020 « Vivaldi, les 4 saisons » OCT			
	12 février 2021 « Oscar » Grenier de Toulouse			
	13 mars 2020 « Pour que tu m'aimes encore » Trinidad			

LOCATION DE LA SALLE DES CADETS DE GASCogne

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de la location de la salle des Cadets de Gascogne aux sociétés qui en feront la demande
DIT que le tarif de location sera de 25€ par jour

TARIFS 2021 DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, Mme DELPECH, M. ROUSSE, M. COSSON)

MAINTIENT pour 2021 les tarifs de la TLPE de la façon suivante :

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes	Superficie <= 50 m ²		Superficie > 50 m ²
	Affichage non numérique	10,00 € (tarif de base)	
Affichage numérique	30,00 € (tarif de base x3)		60,00 € (tarif de base x6)
Pour les enseignes	Superficie > 7 m ² et <= 12 m ²	Superficie > 12 m ² et <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
	10,00 € (tarif de base)	20,00 € (tarif de base x2)	40,00 € (tarif de base x4)

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, Mme DELPECH, M. ROUSSE et M. COSSON)

DÉCIDE de renouveler les conventions pour une période de 1 an à compter du 1^{er} juin 2020 ;
APPROUVE la convention type annexée à compter du 1^{er} juin 2020
DÉCIDE du maintien des tarifs de la période 2017 – 2020, comme dans le tableau joint en annexe

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DES ALLEES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour un montant de 30 000 € concernant la tranche 3 de l'aménagement des Allées de Gaulle.

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION ET LA RESTRUCTURATION DE LA GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour un montant de 100 000 € concernant la rénovation et la restructuration de la caserne de Gendarmerie.

SIGNATURE D'AVENANTS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ALLEES DE GAULLE – LOTS 1, 4 ET 5

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 pour le lot 1 – terrassements – voirie – réseaux
APPROUVE les termes de l'avenant n°3 pour le lot 1 – terrassements – voirie – réseaux
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour le lot 4 – éclairage – électricité
APPROUVE les termes de l'avenant n°4 pour le lot 5 – aménagements paysagers – arrosage – mobilier – ouvrage bois et métal
AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

SIGNATURE DE L'AVENANT NUMERO 1 DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant numéro 1 de maîtrise d'œuvre
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GERS POUR 2020

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'attribution d'une participation de 3 200 € affectée à l'École des métiers de la Chambre des Métiers du Gers
INSCRIT les crédits au budget primitif de l'exercice 2020.

GARANTIE D'EMPRUNT A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. DUBRAC)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de CONDOM accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 160 000€ souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 10697 constitué d'1 ligne du prêt et destiné à financer les travaux de réhabilitation énergétique de 24 logements à CONDOM : « Les Jacobins »

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AVENANT DE REAMENAGEMENT DE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DU TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractées par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 27/02/2020 est de 0,50% ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ANNULE la convention votée lors de la séance du 2 juillet 2019 ;
APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe ;
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

PRESENTATION DU RAPPORT 2019 DE L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la Communication de ce rapport annuel d'avancement du schéma de mutualisation 2019.

PRESENTATION DU RAPPORT 2019 DE L'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication de ce débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme au titre de l'année 2019.

PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication de ce débat d'orientations budgétaires 2020



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Gérard Dubrac", is written over the seal.

Le Maire,

Gérard DUBRAC